

RELAIS
PETITE
ENFANCE

l'Amayllis



Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Un samedi par mois de 8 h 30 à 12 h

Centre commercial Les Vergers - Place Jacques Fosse

95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Tél. : 01 30 18 95 44 Courriel : rpe@saintbrice95.fr



Le relais est un service public, un lieu d'écoute, d'échanges, de médiation et d'information pour les parents, les assistantes maternelles et les personnes désirant exercer la profession.

Vous pourrez trouver au RPE :

- ◆ la liste des assistantes maternelles agréées sur la ville,
- ◆ une information générale sur les droits et devoirs du salarié et de l'employeur, ainsi que les aides financières existantes,
- ◆ des accueils jeux pour les enfants accompagnés de l'assistante maternelle,
- ◆ une écoute en cas de questionnement,
- ◆ pour les assistantes maternelles, la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leur pratique quotidienne.



P

ERMANENCES ADMINISTRATIVES

Afin de pouvoir remplir
sa mission d'information et d'écoute,
des temps de rendez-vous
(physiques et téléphoniques) individuels
vous sont proposés
les lundi, mardi et jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30.

LES ACCUEILS JEUX : UN TEMPS POUR LES ENFANTS

Pourquoi des accueils jeux ?

- ◆ Pour offrir à l'enfant un nouvel espace de jeu, d'exploration et de manipulation.
- ◆ Pour lui permettre de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes.

Que propose-t-on aux enfants dans ces accueils jeux ?

- ◆ Des espaces de motricité (toboggan, parcours...), de manipulation et de transvasement.
- ◆ Dans chaque espace, ils peuvent trouver des objets adaptés à leur disposition.
- ◆ Les enfants choisissent eux-mêmes ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire, ils peuvent manipuler, explorer, grimper, regarder, transvaser...

Quel rôle ont les professionnels dans ces accueils jeux ?

- ◆ Les assistantes maternelles et l'animatrice du relais sont présentes auprès des enfants, elles les soutiennent et les accompagnent dans leurs explorations.
- ◆ Toujours bienveillants, les adultes sont garants de la sécurité et du respect de chacun. Pour autant, les assistantes maternelles restent les seules responsables des enfants qu'elles accueillent.

Comment faire pour participer aux accueils jeux ?

Chaque assistante maternelle choisit dans la mesure du possible le jour où elle souhaite venir tout au long de l'année (même heure, même jour afin de permettre aux enfants et aux adultes de prendre leurs repères dans le groupe et de faire connaissance).

L'inscription se fait donc une seule fois dans l'année.

L'EMPRUNT DU RELAIS

Les assistantes maternelles ont la possibilité d'emprunter :

- ◆ de la documentation professionnelle (livres et magazines spécialisés),
- ◆ des jouets spécifiques aux structures petite enfance,
- ◆ des cd musicaux (berceuse, rondes...),
- ◆ des livres pour enfants,
- ◆ du matériel de motricité.

